



---

## Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du GAPP le 7 avril 2016

Lieu : U.O.G. / Amphithéâtre  
Berenstein  
Heures : de 21h15 à 22h25

**APE membres GAPP présentes** : Aïre, Cayla, Corsier, Genêts, Grand-Lancy, Grottes, Hermance, Le-Corbusier, Lully-Sézenove, Meyrin-Cointrin, Onex-Parc, Pervenches-Montfalcon, Plan-les-Ouates, Saint-Jean & Devin-du-Village, Satigny, Le-Sapay, Seujet-Necker, Versoix, Veyrier-Pinchat, Vieusseux-Franchises,  
**APE membres GAPP excusées** : Bernex, Petit-Saconnex

**Comité GAPP** : Gandee Bold, Sandra Capeder, Alisdair Menzies, Stéphane Proust, Geneviève Rosset,

**Membre du comité GAPP excusé** : Isabel Neves

**Présidence de séance** : Anne Thorel Ruegsegger (ATR), coordinatrice

**Procès-Verbal** : Corinne Pellet

**ATR** : bienvenue à l'assemblée générale du GAPP.

1. **Approbation de l'ordre du jour** :  
l'ordre du jour est approuvé.
2. **Approbation du PV de l'AGO du 18 juin 2015, en annexe** :  
le procès-verbal est approuvé,

### 3. **Rapport d'activités 2015**

**ATR** : Le rapport d'activités, dont voici quelques points saillants, sera envoyé prochainement à tous les membres :

- les conseils d'établissements ont eu lieu normalement en 2015 avant la révision de leur fonctionnement. Un questionnaire a été envoyé aux membres du GAPP afin de connaître les bonnes pratiques et les transmettre à la DGEO ;
- devoirs et études surveillées, pas de remarque particulière des APE, lors du questionnaire de rentrée;
- liens avec la FAPECO, création de la FAPEO ;
- les lignes pédibus sont en diminution, les parents ont moins de disponibilité, mais la coordination continue de promouvoir ce projet pour des raisons de sécurité et de santé;
- communication : le site internet reçoit env. 1000 visites par mois. Les APE ont toujours la possibilité d'y faire figurer leurs informations ;

- café de parents : la programmation du nouveau café de parents sur le thème du « harcèlement à l'école » est complète jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le café de parents sur le thème des « écrans » est encore disponible pour quelques dates.
- commissions : la commission pour l'école inclusive a repris malgré que le vote concernant la loi sur les commissions n'ait pas encore passé au parlement.

Le bureau des commissions regroupe les parents (GAPP et FAPECO), les enseignants via la SPG et la FAMCO et les directeurs du primaire et du cycle d'orientation. Le sujet prioritaire en discussion concerne la refonte des conseils d'établissements.

La commission santé couvre un large éventail de sujet comme l'alimentation ou le harcèlement. Son but premier actuel est de rédiger une liste (cartographie) de ce qui ce fait en terme de santé durant les 11 années d'école obligatoire.

- FAPERT (faitière des associations de parents d'élèves romandes et du Tessin) le GAPP et la FAPECO suivent les séances.
- les séances de délégation avec la Direction Générale de l'enseignement obligatoires sont communes avec la FAPECO et ont lieu environ 4x par an.
- les rencontres avec la magistrate ont lieu 3x dans l'année. Elles sont communes avec la FAPECO et la FAPPO et les parents de l'enseignement spécialisé.
- le comité du GAPP rencontre également la SPG (syndicat des enseignants) : Un projet de texte commun, avec l'association des directeurs, promouvant l'enseignement primaire est en suspend.
- GIAP : la coordinatrice, parfois accompagnée d'un membre du comité, rencontre 2x par an, la direction du parascolaire.

#### 4. Rapport du trésorier

Les comptes du GAPP sont bénéficiaires pour un montant de 2'021.04.

**APE Grottes** : pourquoi une différence de CHF 8'000.- entre le budget et les comptes pour le poste « intervenant »

**ATR** : dans les comptes cela correspond à plusieurs postes (voir le détail)

**APE Grottes** : est-ce que les subventions que le GAPP reçoit sont menacées en cette période d'austérité ?

**ATR** : les subventions perçues par le GAPP sont reconduites. Néanmoins depuis 3-4 ans elles diminuent, elles sont passées de CHF 40'000.- annuel à CHF 38'812.- au budget pour l'année 2016. Toutes les associations subissent une baisse linéaire des subventions.

**APE Grottes** : avec la création de la nouvelle fédération, existe-t'il un risque de diminution des subventions ?

**ATR** : lorsque le GAPP et la FAPECO ont communiqué au département le projet de fusion, la personne en charge des finances a parlé de rassembler les subventions. Néanmoins aucune garantie n'a été donnée.

**APE Grottes** : est-ce que le GAPP pourrait demander aux politiques de se positionner et de soutenir les parents ?

**ATR** : le comité du GAPP n'a jamais souhaité se positionner de manière politique. De plus le GAPP représente plusieurs associations de parents dont les avis au sein des comités divergent.

**APE Hermance** : et les soutiens privés ?

**ATR** : pour certaines activités ou projet, le GAPP fait des demandes auprès de fondations privées.

**APE Grottes** : la Loterie Romande a donné beaucoup moins que les autres années en 2015 ?

**ATR** : la Loterie Romande n'a pas fait de don en 2015. Les sommes qui n'ont pas été dépensées sont reportées.

#### 5. Rapport des vérificateurs des comptes

Maya Schibler est excusée et Suzan Pasin fait la lecture du rapport des vérificateurs des comptes 2015 et propose à l'assemblée d'approuver les comptes. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### 6. Décharge au comité, au trésorier et aux vérificateurs des comptes

Décharge est donnée au comité, au trésorier et aux vérificateurs des comptes.

#### 7. Elections

**ATR** : le comité du GAPP est devenu le comité de la FAPEO hormis Sandra Capeder et Geneviève Rosset qui ont accepté de rester au comité du GAPP jusqu'à la fin de l'exercice financier au 31 mars 2017.

Le comité est élu par acclamation.

Election des vérificateurs aux comptes : Suzan Pasin et Maya Schibler sont élues par acclamation.

#### 8. Dissolution du GAPP

Un vote de dissolution anticipé est proposé afin de voter uniquement les comptes en mars 2017. A l'issue de l'année comptable, le 31 décembre 2016, les actifs des 2 faitières seront transférés sur le compte de la FAPEO.

La dissolution du GAPP est votée à l'unanimité moins une abstention.

#### 9. Dossiers/Projets 2016

Les activités habituelles continuent, en lien avec les APE et l'enseignement.

Concernant **l'école inclusive**, l'activité s'intensifie, en commission, avec la création de groupes de travail.

La mise en place de **la FAPEO**

Les **cafés de parents** se poursuivent, un nouveau programme sera établi pour l'année scolaire prochaine 2016/2017.

L'organisation de la **conférence formation** « Dys-leur comment je fonctionne ».

#### 10. Approbation du budget 2016

Le budget est déficitaire en raison des baisses de la subvention. Les activités ne vont pas diminuer, le Gapp a des réserves financières qui seront utilisées en cas de comptes déficitaires.

**APE Cayla** : dans la rubrique subvention, « marchez et mangez » pourquoi 2014 ?

**ATR** : c'est parce que la subvention est attribuée pour 3 ans, 15'000.- par année. En 2017 le Gapp devra refaire une demande.

**APE Grottes** : rubrique publicité et annonces, de quoi s'agit-il ?

**ATR** : Cela concerne surtout la promotion du pédibus, les flyers ou d'une campagne de publicité dans les TPG (diapositives).

**Le budget est voté à l'unanimité.**

#### 11. Divers :

**APE Hermance** : le canton a beaucoup de communes frontalières et des parents d'élèves frontaliers, est-ce que c'est une thématique qui revient régulièrement ? Est-ce que les parents sont défendus ?

**ATR** : c'est une thématique qui concerne surtout les communes proches des frontières (Vaud ou France), en ce qui concerne les parents d'élèves le Gapp n'a pas beaucoup de remontées, si n'est concernant la circulation aux abords des écoles et le flux des véhicules.

**APE Hermance** : un temps il était question que les parents frontaliers ne puissent plus scolariser leurs enfants en Suisse.

**ATR** : ce n'est pas à l'ordre du jour néanmoins, pour le cycle d'orientation et le post-obligatoire, dans le cas d'un sureffectif, les élèves pourraient être envoyés dans un autre établissement, afin de garantir une priorité aux enfants de la commune.

**APE Hermance** : est-ce que le matériel informatique est le même dans chaque école ? est-ce que les APE pourrait sponsoriser du matériel informatique pour les écoles ?

**APE Versoix** : à Versoix les enseignants disposent d'un budget en début d'année et certain l'utilise pour le matériel informatique.

**ATR** : Dans chaque classe il y a obligatoirement un ordinateur. En ce qui concerne un éventuel don, le directeur de l'établissement doit demander une autorisation à sa hiérarchie, selon le règlement. Ensuite il faut une équité et que tous les élèves puissent utiliser le matériel de la même manière.

**APE Grottes** : est-ce que le GAPP va communiquer une prise de position concernant l'absence de budget et une autre prise de position pour une meilleure consultation pour le budget 2016.

**ATR** : cette question devra être reprise par le nouveau comité FAPEO et discutée lors de la prochaine assemblée des déléguées en juin 2016. Tout membre qui souhaite interpeller le comité concernant un sujet peu envoyer un mail au secrétariat.

**APE Grottes** : est-ce qu'un mail FAPEO existe déjà ?

**ATR** : le nom de domaine a été réservé. Après cette séance et la création de la FAPEO, la partie hébergement et création d'adresses mail pourra être faite.

fin de la séance 22h10